

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 02-2016

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

02-025-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Galarneau

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-026-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LE 11 JANVIER 2016 (#01-2016)

Il est proposé par M. Nil Béland

**QUE** les procès-verbaux des sessions tenues le 11 janvier 2016 (#01-2016) soient adoptés tel que présenté.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

02-027-16 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600001  
À #201600081)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

**QUE** les comptes payés par les chèques #201600001 à #201600081 pour montant de **198 910,27\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #500156).

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

---

Paul St-Louis  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h07  
3 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE JANVIER 2016

02-028-16 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#01-16 À  
PAI#02-16)

Il est proposé par M. Nil Béland

**QUE** ce conseil ratifie les rapports Pai#01-16 à Pai#02-16 couvrant la période du 20 décembre 2015 au 16 janvier 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **23 939.59\$**.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS  
DE JANVIER 2016

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

**A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**02-029-16 RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX 2016**

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi sur la rémunération des élu(e)s municipaux et à la réglementation en vigueur en vertu du règlement #373-07;

**Il est proposé par M. Christian Pilon**

**QUE** ce conseil adopte un taux d'indexation de 1.5% tel que prescrit dans la gazette officielle de janvier 2016;

**QUE** le salaire du Maire sera de **13 403,60\$**  
l'allocation de dépenses de **6 701,80\$**

**QUE** le salaire d'un(e) conseiller(ère)  
sera de **4 467,87\$**  
l'allocation de dépenses de **2 233,93\$**

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**02-030-16 FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE REPRÉSENTATIONS**

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

M. Pierre Villeneuve, Urba (76km à 0.45\$) 34,20\$

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

02-031-16            SALAIRES EMPLOYÉS 2016

**CONSIDÉRANT** les ententes négociées avec les employés municipaux en 2015 pour les années 2016 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la 1<sup>e</sup> année (2016) comprenait une augmentation de salaire en fonction de l'implantation d'une nouvelle grille de salaire ;

**Pour ces motifs,  
Il est proposé par M. Christian Pilon**

**QUE** ce conseil accepte une majoration des salaires moyens de 3 % pour l'an 2016.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

02-032-16    ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LES MUNICIPLAITÉS D'AUMOND, BLUE SEA, BOIS-FRANC, BOUCHETTE, CAYAMANT, DÉLÉAGE, ENHOLM, EGAN-SUD, GRACEFIELD, GRAND-REMOUS, MANIWAKI, MESSINES, MONTCERF-LYTTON ET SAINTE-THERÈSE DE LA GATINEAU À « L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE L'OUTAOUAIS »

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté des Collines-de l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour;

**CONSIDÉRANT** que cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

02-032-16 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LES  
MUNICIPALITÉS D'AUMOND, BLUE SEA, BOIS-  
FRANC, BOUCHETTE, CAYAMANT, DÉLÉAGE,  
ENHOLM, EGAN-SUD, GRACEFIELD, GRAND-  
REMOUS, MANIWAKI, MESSINES, MONTCERF-  
LYTTON ET SAINTE-THÉRÈSE DE LA GATINEAU À  
« L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE  
DE LA MRC DES COLLINES-DE L'OUTAOUAIS »  
(suite)

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

**QUE** la Municipalité de Plaisance accepte d'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour »; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

02-033-16 FORMATIONS/POMPIERS À TEMPS PARTIEL

**CONSIDÉRANT** les différentes formations à acquérir par les membres de notre équipe de pompiers à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** les discussions au budget 2016 et les sommes retenues pour les formations;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de notre Directeur de service à incendie;

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** ce conseil autorise le Directeur de service à incendie à inscrire les membres de son équipe de pompiers à temps partiel aux différentes formations disponibles selon les besoins de sa troupe;

**QUE** cette autorisation est limitative aux sommes prévues à cet effet;

**QUE** le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à faire les paiements nécessaires pour honorer les coûts d'inscriptions, les frais de déplacements et les salaires occasionnés par ces formations.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

02-034-16 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-07-01/RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME URB 99-07

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut, par règlement, attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, permettre au comité d'établir ses règles de régie interne et prévoir la durée du mandat des membres;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

02-034-16 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-07-01/RÈGLEMENT  
CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME URB 99-07  
(SUITE)

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de réviser certaines disposition du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2016;

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** ce conseil adopte le règlement URB 16-07-01 concernant le comité consultatif d'urbanisme modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme URB 99-07.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

02-035-16 RÈGLEMENT #422-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
CONCERNANT LES NUISANCES - HERBES HAUTES

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut adopter un règlement concernant les nuisances;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier l'article 5 concernant la hauteur des herbes et des broussailles;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2016;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil adopte le règlement #422-16 concernant les nuisances modifiant le règlement sur les nuisances #416-15.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

D) LOISIRS ET CULTURE

02-036-16 PISTE SEIGNEURIE

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet « Piste Seigneurie » la municipalité de Plaisance mandate Mélissa Brousseau, agente de développement en sport et loisir de la Corporation des loisirs de Papineau à chapeauter et à déposer une demande de subventions à la PNR3 pour le projet de mise en commun de (4 ou 5) municipalités soit : Montebello, Papineauville, Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours et Plaisance à développer une nouvelle piste de ski de fond qui relirait les pistes existantes du Château Montebello (23 km existant) à la Kenauk nature (10 km de plus). Ce qui permettrait aux citoyens des municipalités de skier gratuitement et de bénéficier de location de ski et de cours d'initiation. La municipalité de Plaisance s'engage à investir au maximum un montant de **1 000\$** pour la saison 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** le conseil de la municipalité de Plaisance autorise Mélissa Brousseau, agente de développement en sport et loisir de la Corporation des loisirs de Papineau à chapeauter et à déposer une demande de subvention à la PNR3 pour le projet « piste Seigneurie » et s'engage à investir un montant maximum de 1 000\$ pour la réalisation du projet.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

02-037-16 DEMANDE DE MANDAT DE SIGNATURE D'ENTENTE  
AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE  
PAPINEAU POUR L'ÉVÉNEMENT LE TOUR DE LA  
PETITE-NATION BMR 2016

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'événement JOURS J BMR la municipalité de Plaisance doit mandater M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier pour signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, au nom

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

**02-037-16 DEMANDE DE MANDAT DE SIGNATURE D'ENTENTE  
AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE  
PAPINEAU POUR L'ÉVÉNEMENT LE TOUR DE LA  
PETITE-NATION BMR 2016 (SUITE)**

de la municipalité de Plaisance pour  
une durée de 1 an, soit pour  
l'édition 2016 qui se déroulera le 11  
et 12 juin 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** le conseil de la municipalité de Plaisance  
mandate M. Paul St-Louis, Directeur  
général/Secrétaire-trésorier pour signer  
l'entente de participation à l'événement Le  
tour de la Petite-Nation BMR 2016, au nom de la  
municipalité de Plaisance pour 1 an, soit pour  
l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12  
juin 2016.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**02-038-16 DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE POUR  
L'ÉVÉNEMENT LE TOUR DE LA PETITE-NATION  
BMR 2016**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'événement Le tour  
de la Petite-Nation BMR 2016 la  
municipalité de Plaisance doit autoriser  
une demande de permis d'événement au  
Ministère des Transports du Québec afin  
de circuler à vélo sur notre territoire  
pour l'édition 2016 qui se déroulera le  
11 et 12 juin 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** Le conseil de la municipalité de Plaisance  
autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de  
l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR  
2016 à faire une demande de permis d'événement  
au Ministère des Transports du Québec afin de  
circuler à vélo sur notre territoire pour  
l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12  
juin 2016.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

**02-039-14 DEMANDE D’AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE POUR  
L’ÉVÉNEMENT LE TOUR DE LA PETITE-NATION  
BMR 2016**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l’événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 la municipalité de Plaisance doit autoriser l’affichage à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l’édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** Le conseil de la municipalité de Plaisance autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de l’événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016 à afficher à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l’édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016 et ce tout en respectant le règlement d’affichage de la municipalité de Plaisance.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l’unanimité.**

**02-040-14 DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE POUR  
L’ÉVÉNEMENT LA GRANDE TOURNÉE DES ÉCOLES  
2016**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l’événement La Grande tournée des écoles 2016 la municipalité de Plaisance doit autoriser une demande de permis d’événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l’édition 2016 qui se déroulera le 13 mai 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** Le conseil de la municipalité de Plaisance autorise Mr. Frédéric Ménard responsable de l’événement La Grande tournée des écoles 2016 à faire une demande de permis d’événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l’édition 2016 qui se déroulera le 13 mai 2016.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

02-040-14 DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE POUR  
L'ÉVÉNEMENT LA GRANDE TOURNÉE DES ÉCOLES  
2016 (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

02-041-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CLE 2016

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil demande une aide financière pour  
trois (3) emplois manœuvres au Centre local  
d'emploi;

QUE ce conseil autorise le Directeur général à  
remplir et signer les documents nécessaires à  
l'obtention de l'aide financière.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-042-16 SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que la municipalité à procéder aux  
travaux d'amélioration sur le chemin  
de la Grande Presqu'île et le chemin  
Malo;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les  
travaux exécutés sur lesdits chemins pour un  
montant subventionné de 20 500\$ conformément  
aux exigences du Ministère des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux  
présentes dépenses sur les routes dont la  
gestion incombe à la municipalité et que le  
dossier de vérification a été constitué;

QUE cette résolution abroge et remplace la  
résolution #12-223-15.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

02-042-16 SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) QUESTION FAMILIALE

02-043-16 CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'ACHAT DE  
CARTE ANNUELLE AU PARC NATIONAL (3 000\$)

CONSIDÉRANT la politique familiale;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise le remboursement de 50% de  
l'achat d'une passe annuelle au Parc National  
de Plaisance d'un ou des résidants de Plaisance  
et ce sur présentation de pièces justificatives  
au bureau municipal;

QUE la somme maximale totale payable est de 3 000\$  
et sur la base du premier rendu, premier servi.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h35

3 personnes sont présentes.

02-044-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H15

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande  
si l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paulette Lalande  
Maire

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur-général/  
Secrétaire-trésorier